

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23623**

Intitulé

TP : Titre professionnel Technicien(e) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Transport et logistique	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311n Etudes et projets d'organisation de transit de biens ou de personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Afin de répondre à une demande de transport d'un client, le (la) technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises élabore et met en œuvre des solutions de transport terrestre, combiné ou, plus rarement, multimodal, dans le respect de la réglementation. En fonction du cahier des charges ou des spécificités de la demande, il (elle) étudie la faisabilité du transport en tenant compte des objectifs fixés par l'entreprise et du volume d'activités existant. Il (elle) identifie les moyens à sa disposition, recourt à la sous-traitance si nécessaire, et propose une ou plusieurs solutions techniques dans une recherche d'optimisation constante des moyens. Il (elle) prend en compte les paramètres liés aux objectifs de rentabilité, de satisfaction client, et au développement durable.

A partir des objectifs de rentabilité qui lui sont fixés, le (la) technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises négocie avec les affrétés et sous-traitants les conditions tarifaires et générales de la prestation, recense l'ensemble des coûts liés aux solutions proposées et établit une proposition chiffrée qu'il transmet au client.

Il (elle) établit ou contrôle les documents nécessaires, planifie les étapes de l'opération de transport et coordonne sa mise en œuvre par des instructions précises à l'ensemble des intervenants. A l'aide des logiciels spécifiques, il (elle) actualise et réajuste les plannings en fonction de l'évolution journalière de l'activité et suit le déroulement de l'opération en temps réel. Le (la) technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises anticipe au mieux les dysfonctionnements et assure l'appui aux conducteurs tout au long de l'opération. En cas d'avarie, il (elle) prend les mesures nécessaires afin de préserver au mieux les intérêts de l'entreprise ainsi que ceux du client.

Interface entre la direction et le personnel roulant, le (la) technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises encadre l'activité des conducteurs. Par ses qualités relationnelles, il (elle) contribue au maintien d'un climat social satisfaisant et à l'amélioration des performances de l'équipe.

Il (elle) analyse les données de l'activité et suit les coûts d'exploitation. Dans le cadre du suivi du budget, il (elle) analyse les écarts et contribue à mettre en place des actions correctives afin d'améliorer la maîtrise des coûts et la rentabilité de l'activité.

Le (la) technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises communique oralement en anglais avec différents interlocuteurs. Il (elle) traite des demandes de transport rédigées en anglais, reçoit et rédige des courriels et utilise des documents types du transport international. Ces tâches requièrent le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues et la connaissance précise des termes techniques du transport.

Il (elle) communique quotidiennement, souvent à distance, avec les clients, les conducteurs, les personnels des autres services et de nombreux interlocuteurs externes. Il (elle) est l'interlocuteur privilégié des clients.

Le (la) technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises travaille dans des entreprises du transport routier, combiné ou multimodal de marchandises, transporteurs ou commissionnaires, dans des organisations diverses telles que messagerie, affrètement, lot-demi lot, dans un contexte régional, national ou international. Il (elle) peut être affecté(e) à des trafics spécifiques aux types de marchandises (dangereux ou périssable soumis à réglementation spécifique) ou à des types de véhicules particuliers.

L'emploi est sédentaire et s'exerce au sein d'un service exploitation. Les conditions d'exercice, le périmètre des activités et le rattachement hiérarchique (à un responsable d'exploitation ou directement au directeur d'exploitation, directeur d'agence ou dirigeant de l'entreprise) varient selon la taille de l'entreprise.

Selon la taille et la structure de l'entreprise, il (elle) peut, à l'issue de quelques années d'expérience, l'exercer en tant que responsable opérationnel ou responsable d'exploitation. Le périmètre de sa fonction s'étend dans ce cas à l'ensemble du service exploitation.

En fonction des contraintes de l'activité du site, les horaires de travail peuvent être décalés ou postés et des astreintes sont possibles.

1. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de transport terrestre national ou international

Etudier la faisabilité d'une demande de transport terrestre, y compris les demandes en anglais.

Elaborer et proposer une offre de transport terrestre.

Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre.

Coordonner et contrôler en temps réel l'exécution des prestations de transport terrestre, y compris en anglais.

2. Optimiser l'ensemble des moyens liés à l'activité d'exploitation de transport terrestre

Animer et encadrer l'activité du personnel roulant.

Reconstituer et suivre les coûts de l'activité d'exploitation de transport terrestre.

Contribuer à l'amélioration de la qualité de service.

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Organiser son travail et définir ses priorités au sein d'un service exploitation du transport terrestre.

Mobiliser un comportement orienté client au sein d'un service exploitation du transport terrestre.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises de service du secteur transport et logistique ;
- les entreprises industrielles et commerciales comportant des activités de transport de marchandises.
 - exploitant ;
- technicien d'exploitation ;
- agent d'exploitation ;
- agent litiges transport de marchandises ;
- affrèteur du transport routier ;
- dispatcheur ;
- responsable camionnage ;
- chef de service camionnage ;
- chef de trafic ;
- responsable opérationnel ;
- responsable d'exploitation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N4203 : Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises

N1201 : Affrètement transport

N4201 : Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises

N1202 : Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises

Réglementation d'activités :

Attestation de capacité transporteur régie par le règlement européen (UE) 1071/2009.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 23623 - Concevoir et mettre en œuvre une prestation de transport terrestre national ou international	Etudier la faisabilité d'une demande de transport terrestre, y compris les demandes en anglais. Elaborer et proposer une offre de transport terrestre. Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre. Coordonner et contrôler en temps réel l'exécution des prestations de transport terrestre, y compris en anglais.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 23623 - Optimiser l'ensemble des moyens liés à l'activité d'exploitation de transport terrestre	Animer et encadrer l'activité du personnel roulant. Reconstituer et suivre les coûts de l'activité d'exploitation de transport terrestre. Contribuer à l'amélioration de la qualité de service.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12/08/2005 paru au JO du 24/08/2005 - Arrêté du 25/06/2010 paru au JO du 16/07/2010 - Arrêté du 16/02/2015 paru au JO du 12/03/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Organisateur de transports multimodaux internationaux, option gestionnaire en location et transports industriels et organisateur de transports multimodaux internationaux options transports continentaux transports intercontinentaux.

Technicien(e) supérieur(e) en transport logistique, option transport terrestre, option transitaire aérien et maritime.

Les arrêtés du 16/02/2015 dissocient le titre à option en deux titres distincts :

1. Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises
2. Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises

Certification précédente : Technicien supérieur en transport logistique, option transport terrestre, option transitaire aérien et maritime